

**Zeitschrift:** Domaine public  
**Herausgeber:** Domaine public  
**Band:** - (1971)  
**Heft:** 162

**Artikel:** L'égalité de chances (bis) : quels moyens?  
**Autor:** [s.n.]  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-1028275>

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 29.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# L'égalité de chances (bis)

## Quels moyens ?

L'égalité de chances pour tous signifie aujourd'hui mieux adapter l'enseignement aux aptitudes individuelles. C'est un combat politique quotidien, comme nous l'avons souligné à propos du projet des articles constitutionnels 27 et 27 bis (DP N° 157), qui porte tout autant sur les moyens que sur les buts, sur le plan pédagogique aussi bien que sur celui du financement, de la législation ou des structures scolaires.

Après un départ en fanfare, la démocratisation des études cherche un second souffle. Ni la gratuité de l'enseignement et de ses instruments, ni l'amélioration de l'orientation scolaire au degré moyen n'ont très sensiblement modifié le visage de l'école traditionnelle ou élargi le recrutement social de l'enseignement supérieur par exemple. Elles n'ont pas non plus fourni les cadres intermédiaires dont l'économie dit avoir besoin. Elles ont tout au plus accéléré la crise de l'enseignement secondaire et universitaire dont les filières désuètes absorbent de plus en plus difficilement le flot montant de ceux qui se croient destinés aux études longues.

### Multiplier les sorties. Faciliter les passages

Pourtant sur le but à atteindre, les avis se rejoignent. Adapter l'école aux aptitudes de chacun demande la création de nouveaux diplômes, échelonnés avant la maturité, et exige que les filières d'orientation soient à la fois plus nombreuses et plus perméables les unes aux autres. Ces formules ne sont pas nouvelles. Les « comprehensive schools » britanniques, depuis la Deuxième guerre mondiale, la « Grundskola » (école de base) suédoise, et plus près de nous la « Gesamtschule » de certains « Länder » allemands cherchent à répondre aux mêmes besoins. Et ces écoles inspirent en partie les réformes qui sont tentées depuis cet automne à titre expérimental en deuxième année du Collège de Budé du Cycle d'orientation genevois, et qui seront mises sur pied l'an prochain dans la région de Rolle pour le canton de Vaud.

La structure nouvelle ce sont les classes à niveaux, c'est-à-dire la répartition des élèves selon leurs capacités, en classes plus ou moins avancées. Liées,

presque naturellement à l'introduction de cours à option, ces dernières doivent permettre d'abolir les filières traditionnelles d'orientation (section) et d'offrir aux élèves un enseignement mieux adapté à leur rythme et à leurs intérêts, moins dépendant de leur milieu social et de leur éducation.

Les élèves sont donc répartis dans l'expérience genevoise dans des classes dont les programmes, et non le nombre d'heures ou la durée des études, correspondent à leurs aptitudes. Ces niveaux ne sont pas et ne seront pas introduits dès l'entrée au Cycle d'orientation et ne portent pour l'instant que sur quelques-unes des disciplines principales, allemand, mathématiques et partiellement français.

### Egalité des chances améliorée ou sélection plus grande ?

Les classes à niveaux seront-elles une réponse aux problèmes, aux obstacles que rencontre la démocratisation des études. Condamner entièrement l'expérience serait aussi faux que d'en attendre une réponse définitive.

Mais les projets mis à l'essai à Genève, projetés au canton de Vaud, nous amènent à nous poser trois questions précises :

— Les classes à niveaux, telles qu'elles sont envisagées, ne vont-elles pas renforcer, au lieu de la combattre, la tendance actuelle des sections, qui privilégie les enfants disposant du plus grand capital socio-culturel ? L'élève qui dans son niveau de départ ne peut suivre l'enseignement ne recommencera plus son année. Il passera dans un niveau inférieur, au programme allégé, donc au rythme de travail plus lent. Mais qu'a-t-on prévu pour ceux dont le travail s'améliore, dont le rythme d'assimilation s'accélère, ce qui n'est pas rare entre dix et quinze ans, lorsque la personnalité intellectuelle se forme et se complète ? Des classes de rattrapage et d'appui assurément. Mais les responsables pensent eux-mêmes qu'il est difficile de déterminer le moment où doit être tenté le passage du niveau B en A. Et ces classes de rattrapage ne deviendront-elles pas plus difficiles encore, puisque les programmes seront plus différenciés entre les niveaux qu'ils ne l'étaient entre les sections ?

En d'autres termes, la réforme entreprise facilite assurément les transferts négatifs. Elle permet d'améliorer la qualité des niveaux supérieurs. Mais ne rend-elle pas presque insurmontable les transferts positifs, de bas en haut ? Il conviendra de porter une attention toute particulière sur ce point lorsque seront tirées les premières conclusions des expériences en cours.

— La réforme a-t-elle un sens tant que les critères de sélection seront imposés par les écoles qui prennent la suite du Cycle d'orientation, notamment par le collège supérieur. En effet, ce sont ces écoles qui fixeront qu'un élève, pour entrer en latin, devra avoir suivi par exemple l'enseignement du français, de l'allemand, des mathématiques au niveau A et des sciences éventuellement en B et avoir pris le latin et l'anglais à option.

Mais ces écoles, sans classes de rattrapage pour ceux qui doivent changer de section, sans classes d'appui pour surmonter les défaillances passagères, s'achèvent actuellement par des diplômes uniques, peu différenciés malgré les sections, encyclopédiques puisque ignorant les options. Les classes à niveaux de l'école moyenne ne constitueront donc qu'une orientation à vide, puisqu'elles ne conduisent qu'aux choix limités et rigides de l'enseignement gymnasial traditionnel.

Le Département de l'instruction publique genevois l'a bien senti puisqu'il a décidé que le Collège supérieur de Rousseau, à la suite du Collège de Budé, préparerait une maturité « à la carte ». Même si cette expérience, qui va dans le sens des souhaits exprimés par les maîtres secondaires et les experts tant au niveau suisse (Commission d'experts pour un gymnase de demain) qu'au niveau cantonal (Commission « Lefort » par exemple à Genève) est acceptée par les autorités compétentes, son cheminement administratif sera lent, son élaboration compliquée. Aucune demande ne semble pour l'instant avoir été faite en bonne et due forme auprès des organes chargés de faire appliquer l'ordonnance fédérale sur la reconnaissance des certificats de maturité. Qu'arrivera-t-il si cette autorisation est

## La prospective de l'ORL contre l'aménagement du territoire

Il y a quelque temps déjà, la version française du premier rapport intermédiaire de l'Institut pour l'aménagement national, régional et local de l'Ecole polytechnique de Zurich (ORL) est sortie de presse. Cet ouvrage condense les conceptions directrices de l'aménagement du territoire national, c'est-à-dire pour l'ORL : « la représentation d'une situation future souhaitable, pouvant être atteinte par un engagement et une action énergique. » Il s'agit donc d'un objectif à atteindre. Là-dessus, il n'y a pas de doute. Ceci est d'ailleurs clairement exprimé dans l'introduction qui définit la planification dont les buts font une place complaisante à l'iconographie helvétique traditionnelle « les buts de nature spirituelle sont, par exemple : la liberté de la Suisse, l'agrément de la Suisse, l'humanité de la Suisse; les buts de nature matérielle : la richesse de la Suisse, la propriété de la Suisse, la rentabilité de la Suisse, la fluidité du trafic de la Suisse ».

Contrairement à ce que de mauvais esprits pourraient penser, c'est moins la naïveté de ces phrases qui nous incite à les évoquer que l'aveu implicite qu'elles révèlent. C'est en effet l'aveu que les objectifs, qui sont pour l'essentiel ceux de l'économie libérale, sont privilégiés par rapport aux processus. La démarche de l'ORL est parfaitement cohérente puisqu'il s'agit de définir une planification et non un aménagement du territoire qui lui serait préalable,

et qui seul permettrait, au prix d'un certain nombre de choix, de préserver la société de phénomènes pathologiques. Mais rétorquera-t-on, le but de l'ORL n'est pas là, puisqu'il a choisi de travailler dans le processus économique tel qu'il existe actuellement. Cependant même dans ce cas il subsiste une lacune, car il n'est nulle part question des mécanismes de régulation du processus actuel. Et cette remarque souligne une contradiction fondamentale car ou le processus économique actuel est satisfaisant, et dans ce cas le travail de l'ORL n'est qu'un exercice académique, ou il n'est pas satisfaisant, parce qu'il n'est pas assorti d'un mécanisme de régulation, et dans ce cas l'ORL aurait dû en prendre conscience. Mais son rapport ne s'en pré-occupe pas et nous allons le montrer par une série d'illustrations.

### A la remorque de l'évolution

Le rapport s'ouvre sur la conception directrice « société » qui devrait constituer le cadre de référence de l'ensemble du travail par la problématique qu'on devrait y trouver et les hypothèses qu'on devrait y rencontrer. On y découvre tout au plus une description de l'évolution actuelle dont certaines tendances sont extrapolées comme celle des résidences secondaires par exemple. Cette tendance,

considérée comme souhaitable, n'a pas été vraiment analysée; on continue à ignorer qu'elle recèle peut-être une critique implicite d'un certain type d'urbanisation auquel on cherche à échapper périodiquement tout au moins. Les conséquences économiques mais surtout géographiques de l'augmentation de cette demande de résidences secondaires ne sont pas même esquissées. Théoriquement, bien sûr, la satisfaction complète de ces besoins ne peut que provoquer la stérilisation d'espaces considérables avec tout ce que cela implique de coûts d'infrastructure. On se situe donc dans une réflexion prospective mais pas dans une réflexion « aménagiste ».

### L'aménagement libéral

Les contradictions les plus graves, par rapport à l'aménagement nous semblent résider dans les conceptions directrices relatives à l'économie et à l'industrie. D'abord, on peut lire que la « conception directrice économie politique ne donne que peu de motifs directs à des mesures d'aménagement du territoire ». Dans la perspective adoptée ici, à savoir la projection dans le temps de prévisions économiques, on peut partager cette opinion. Mais alors, comment peut-on écrire : « Pour autant que les lois économiques (note : c'est-à-dire en partie les processus « libéraux » auxquels nous faisons allusion

refusée, si elle est entourée de conditions limitatives, si les travaux préparatoires du Collège supérieur de Rousseau ne sont pas entièrement admis, s'ils ne sont pas achevés lorsque arriveront en première classe les élèves du Collège de Budé ? Car les classes à niveaux n'ont de sens que si elles font déboucher les élèves sur un enseignement gymnasial largement à option.

— Enfin on peut redouter que les classes à niveaux ne permettent de faire l'économie d'une réforme du contenu de l'enseignement. Certes les responsables de la nouvelle formule se disent persuadés du contraire, et pensent que cette refonte de structure précipitera la réforme du contenu. Ils ont pour eux la logique abstraite, celle du système, non la logique politique et humaine.

Une réforme de structures de l'ampleur de celle qui se prépare va mobiliser les énergies, bousculer les habitudes pour longtemps. L'école est conservatrice non seulement en raison de la bureaucratie ou de la passivité des enseignants, mais parce qu'elle doit donner aux élèves le cadre stable et permanent dont ils ont besoin pour former leur personnalité. Une réforme scolaire est toujours chose délicate. Dans la priorité actuellement accordée à la réforme des structures il y a une volonté politique bien claire, celle d'éviter la réforme de contenu et des méthodes la seule qui permette une véritable démocratisation des études et qui remette en cause les buts et le fonctionnement de l'école. Et ceux qui croient que les classes à niveaux feront brèche dans le système traditionnel auraient intérêt à confronter leurs espoirs à la réalité politique.

#### Politique d'abord

La création du Cycle d'orientation genevois, dans les années 60, avaient provoqué des débats passionnés. Car l'idée d'une école moyenne ou d'orientation n'était pas nouvelle. Et l'ouverture en 1962 par le conseiller d'Etat socialiste André Chavanne des premières classes du Cycle d'orientation constituait une sorte de revanche posthume pour le conseiller d'Etat socialiste André Oltramare qui en 1927, puis à nouveau en 1946, en avait été le précurseur. La droite par deux fois avait réussi à torpiller le

projet. Dans les années 60, la coalition du parti libéral, des syndicats patronaux et des enseignants secondaires ne s'opposait plus au principe de l'élargissement du recrutement social de l'école, un élargissement rendu nécessaire par les besoins de l'économie, mais à ses modalités. Et dans un débat quelquefois assez vif elle parvint notamment à empêcher la création d'un tronc commun, même d'un semestre en septième, qui aurait, selon elle, retardé inutilement la formation des élites.

Le Cycle d'orientation, réalisation, sinon création d'un socialiste, dirigé par un socialiste continue de faire l'objet des soins vigilants de la droite. Mais mis à part les difficultés de recrutement du corps enseignant et quelques naïfs excès de langage contestataire, vite exploités, plus vite oubliés encore, la nouvelle école ne provoque plus d'opposition politique. En 1964 c'est à l'unanimité que le Grand Conseil a voté la loi définitive portant création du Cycle d'orientation. C'est à l'unanimité qu'il accueille quatre ans plus tard l'expertise demandée au Conseil d'Etat par une motion du député communiste Marco sur la façon dont cette école réalise ses objectifs. Et c'est dans le même état d'esprit qu'est introduite aujourd'hui l'expérience des classes à niveaux.

Faut-il s'en étonner ? L'unanimité actuelle donne à la réforme son visage politique qui est celui de l'ambiguïté. Telle qu'elle semble s'engager, elle peut améliorer le fonctionnement d'une école, et même la qualité de l'enseignement, remis en cause par le recrutement intégral des élèves. Voilà pour les maîtres légitimement soucieux de travail bien fait. Elle permet de mieux tenir compte des aptitudes, des goûts et des rythmes de travail des élèves. Voilà pour une gauche à la recherche d'une école qui permette le plein épanouissement de chaque individu. Elle affine l'orientation, ce qui permettra de mieux diriger vers des enseignements professionnels ou techniques, la masse des collégiens qui envahit désormais le gymnase et qui s'engage dans des études longues, coûteuses, pas assez spécialisées, mal adaptées aux débouchés, génératrices finalement d'insatisfaction, de mécontentement et de

troubles. Voilà pour l'économie et ses porte-parole politiques qui attendent de la démocratisation des études des employés et des ouvriers qualifiés, des cadres bien adaptés, et non des individus capables uniquement de comprendre la réalité et de vouloir la transformer.

#### Lever l'ambiguïté

Il convient donc de clarifier les choix politiques de cette réforme pédagogique. Non en la condamnant globalement, mais en la chargeant d'un nouveau contenu. Et par exemple en définissant les connaissances et les méthodes strictement nécessaires à l'homme d'aujourd'hui, afin qu'il ne soit ni aveugle ni sourd dans le monde où il vit, ni contraint d'en accepter toutes les lois. En imaginant des niveaux et des options non pas d'abord dans l'essentiel, mais, puisqu'il est vrai que les goûts et les aptitudes varient d'un individu à l'autre, dans l'accessoire, dans les branches secondaires par exemple, et dans le supplémentaire, c'est-à-dire en offrant davantage à ceux qui peuvent et non moins à ceux qui ne peuvent pas. Bref, en commençant par l'indispensable et le plus difficile, la réforme des contenus. Au-delà de ce travail, qui doit être fait maintenant, il convient de préparer le terrain en amont et en aval, c'est-à-dire la réforme de l'école secondaire supérieure et l'enseignement primaire. Les études psychologiques et sociologiques tendent en effet à situer les années décisives pour la démocratisation des études bien plus tôt qu'on ne le pensait jusqu'à là, c'est-à-dire aux premiers degrés de la scolarité obligatoire et même avant.

On dira que poser de telles perspectives revient à repousser toute amélioration de détails là où la situation le permet et le demande. Et qu'à vouloir tout embrasser on laisse finalement tout échapper. Certes toutes les occasions sont bonnes à saisir. Mais sans illusion. Et à condition de les replacer dans le contexte général de l'école et de la société, afin d'éviter les réformes technocratiques qui font prendre la partie pour le tout. Car on peut alors combattre pour leur donner un sens politique précis. Ou alors pour les refuser. Tel est aujourd'hui l'enjeu de la réforme ambiguë des classes à niveaux.

plus haut) soient valables, les entreprises s'établissent là où la relation entre les produits et les frais d'exploitation leur est le plus favorable ». Que deviennent dans ces conditions les schémas directeurs d'aménagement ? Cette prise de position est renforcée dans l'exposé de la conception directrice relative à l'industrie et à l'artisanat dans laquelle on atteint le sommet en matière de libéralisme économique.

En effet, la localisation industrielle y demeure un processus aux mains des entreprises et on chercherait en vain un mécanisme de contrôle de ce processus qui serait entre les mains de la collectivité. On va même plus loin puisqu'on précise : « En cas de divergence entre les planifications publique et privée dans le domaine de l'industrie et de l'artisanat, on ne doit pourtant, pour l'instant pas exclure que les décisions d'intérêt privé de certaines entreprises puissent passer avant les intérêts publics » car, ajoute le rapport dans sa « logique libérale », « l'objectif principal pour le développement structurel de l'industrie et de l'artisanat consiste à poursuivre la concentration et les changements de structure des entreprises, de manière à maintenir ou améliorer la capacité concurrentielle sur les marchés internationaux ou libéralisés ».

Pour le moins qu'on puisse dire, il y a dans ces

phrases matière à inquiétude sérieuse pour l'avenir de l'aménagement du territoire dans notre pays. On voit se profiler à nouveau cette évolution générale de l'économie libérale dans laquelle, d'après l'ORL, il faut s'insérer au risque, dans le cas contraire, de mettre en danger notre prospérité et notre niveau de vie. On ne saurait, sans stupidité, reprocher à l'ORL ce dernier type de déclaration. Ce serait même l'occasion d'élever le débat à un niveau très général dépassant largement le cadre de la Suisse. On doit envisager l'hypothèse d'un conflit réel entre le processus d'aménagement et ceux de la croissance économique. Le cas des centrales atomiques projetées en Suisse en est un exemple. Il semblerait toutefois que dans le contexte actuel le choix est assez rapidement fait au profit de la croissance. C'est moins un reproche qu'une constatation car on n'a que très peu pris conscience de certains coûts sociaux, souvent subtils, de la croissance. Ces coûts devraient être mis en évidence par des études appropriées qui serviraient de base aux réflexions futures sur l'aménagement.

#### La nature en conserve

Le couronnement de l'édifice de l'ORL est assuré par la conception directrice en matière de protection du paysage. Cette démarche du point de vue

formel est tout à fait logique mais en fait c'est la preuve d'un échec. La preuve, en effet, que l'on n'a pas découvert des mécanismes de régulation de l'économie qui, d'une manière plus ou moins automatique empêcheraient la détérioration du paysage, au sens large. C'est pourquoi on découvre cette idée extraordinairement affolante du choix à faire quant aux objets à conserver. Ainsi, notre politique de croissance est en train de créer une nouvelle catégorie professionnelle, celle de « conservateur de la nature ». Dans notre société technologique la nature devient objet de musée, devient « œuvre d'art » à protéger. Cela ne serait peut-être pas si grave si nous n'entretenions pas des rapports aussi complexes et aussi nécessaires avec la nature. Mais c'est notre existence même qui est en jeu.

Quelle conclusion peut-on tirer de cette rapide présentation ? Un paradoxe surtout, à savoir que le rapport de l'ORL est tout à la fois d'une importance capitale et d'une insignifiance redoutable. Important, car c'est la première fois qu'émerge une réflexion prospective à l'échelon national, insignifiant car nous craignons que l'aménagement ait été négligé au profit de la planification. Néanmoins, si cette étude, par les critiques qu'elle ne peut manquer de susciter, et que ses auteurs attendent d'ailleurs, pouvait contribuer à une prise de conscience, sa signification s'en trouverait augmentée.